



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 24 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Société TEXTILOR" à Basse-Ham.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Société TEXTILOR" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

A R R Ê T E

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Basse-Ham:

« Société TEXTILOR» n°57SIS04740.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de Basse-Ham.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Basse-Ham et au Président de la Communauté de Communes THIONVILLE PORTE DE FRANCE.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Basse-Ham et au siège de la Communauté de Communes THIONVILLE PORTE DE FRANCE.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Basse-Ham, le Président de la Communauté de Communes THIONVILLE PORTE DE FRANCE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le **13 FEV. 2019**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU



Identification

Identifiant	57SIS04740
Nom usuel	Société TEXTILOR
Adresse	Route de Thionville - BP 40038
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	BASSE HAM - 57287
Caractéristiques du SIS	La société TEXTILOR exerçait des activités de blanchisserie industrielle soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Suite à la mise en liquidation judiciaire de la société, les activités ont cessé définitivement en 2010.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Le site présente une contamination en Composés Organiques Volatils (COV) dans les sols et des teneurs en chlorure de vinyle dans les eaux souterraines. Cette pollution a été mise en évidence en 2013 par une étude réalisée lors de la vente des terrains.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	57.0199	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=57.0199

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	934543.0 , 6924356.0 (Lambert 93)
Superficie totale	22215 m ²
Perimètre total	850 m

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2019 DCAT-BEPE-24 du 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le secrétaire Général


Olivier DELCAYROU

Liste parcellaire cadastral

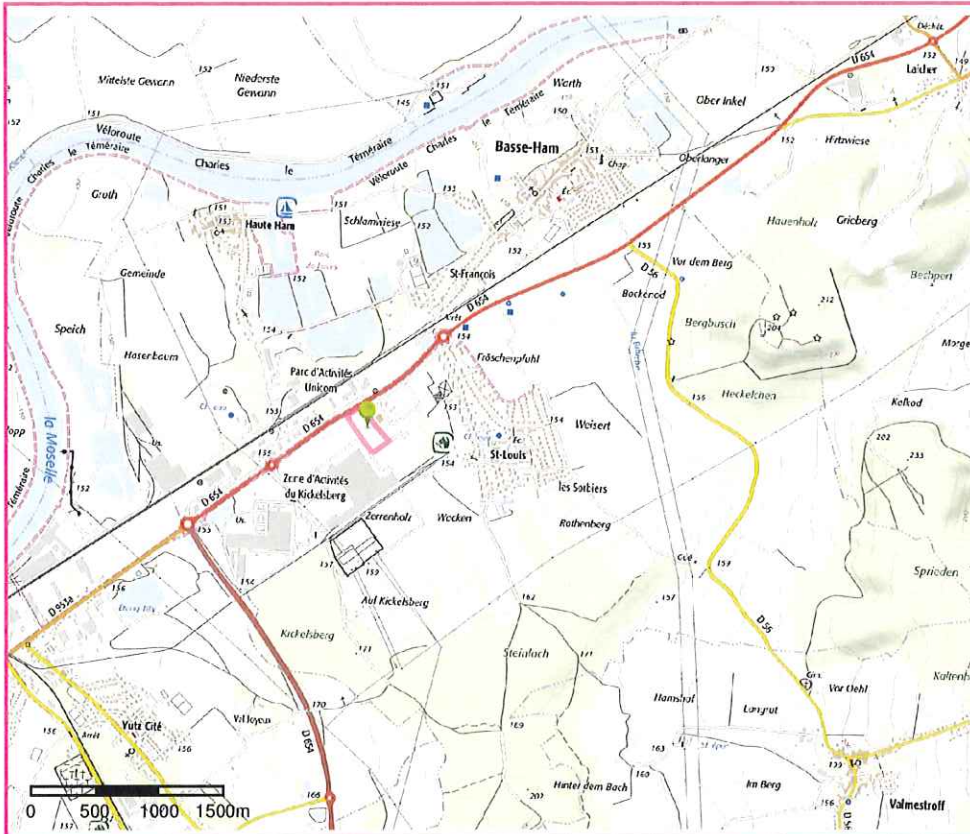
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BASSE HAM	25	300	25/08/2017
BASSE HAM	25	315	25/08/2017
BASSE HAM	25	252	25/08/2017
BASSE HAM	25	250	25/08/2017
BASSE HAM	25	248	25/08/2017
BASSE HAM	25	246	25/08/2017
BASSE HAM	25	244	25/08/2017
BASSE HAM	25	242	25/08/2017
BASSE HAM	25	99	25/08/2017
BASSE HAM	25	97	25/08/2017
BASSE HAM	25	98	25/08/2017
BASSE HAM	25	327	25/08/2017
BASSE HAM	25	310	25/08/2017
BASSE HAM	25	321	25/08/2017
BASSE HAM	25	96	25/08/2017
BASSE HAM	25	95	25/08/2017
BASSE HAM	25	94	25/08/2017
BASSE HAM	25	93	25/08/2017
BASSE HAM	25	303	25/08/2017

Documents

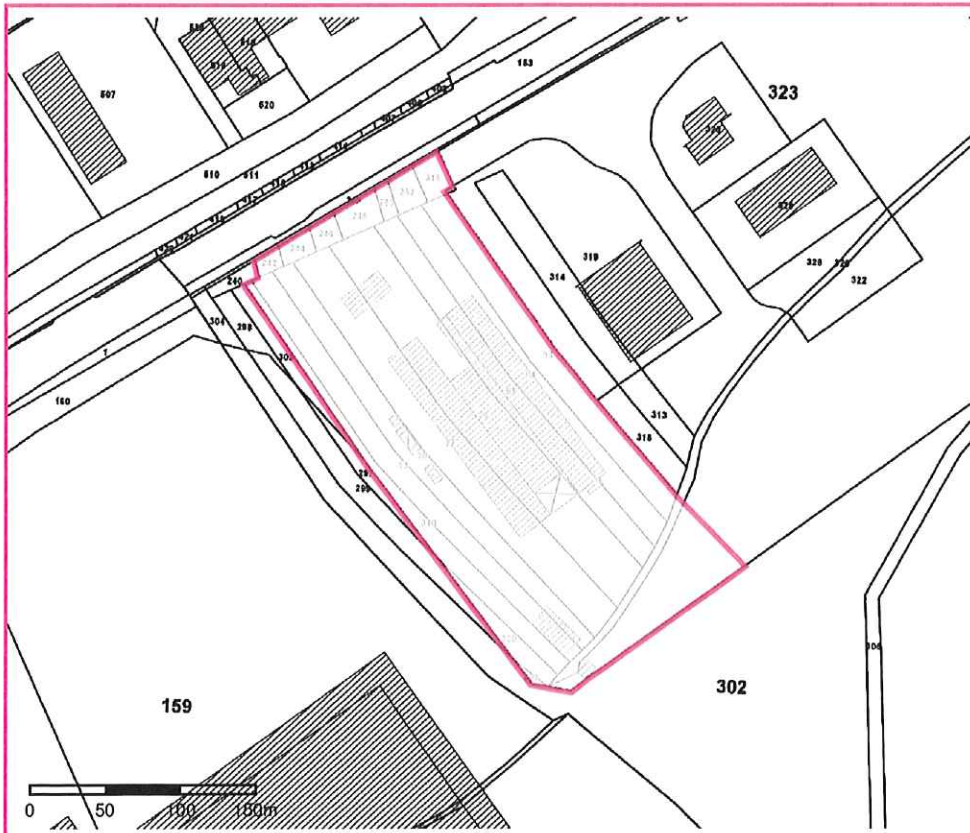
Titre	Commentaire	Diffusé
Plan 57.0199		Oui

Cartographie



□ Périètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 57SIS04740



□ Périètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 57SIS04740

